

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 66

présenté par
M. Loos-----
ARTICLE 7

À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« montant »,

le mot :

« nombre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à corriger une erreur rédactionnelle.